

Tout juge de paix voyant lui-même une infraction à cet acte pourra infliger la pénalité sans autre preuve, et, pour les fins de cet acte, tous agents pour la vente des terres de la couronne, tous arpenteurs jurés seront, *ex-officio*, juges de paix.

7. A défaut de paiement de l'amende la contrevenant pourra être emprisonné en vertu du mandat du juge de paix pour un temps n'excédant pas trente jours et en cas de récidive pour un temps n'excédant pas soixante jours.

Petite Revue Mensuelle.

A travers le feu, le fer, les bataillons : nous y avons passé dans l'espace de quinze jours. La guerre et l'incendie, (mais surtout l'incendie) viennent de causer de tristes ravages sur tous les points de la province. Voyons d'abord pour la guerre. Le 24 de mai, pendant que nous étions occupés à fêter loyalement le cinquante et unième anniversaire de la naissance de notre gracieuse souveraine, l'appel aux armes se fit entendre, et dans la nuit le 69e régiment de ligne, en garnison ici, descendit à la hâte de la citadelle pour se rendre à la frontière. C'étaient les feniens qui de nouveau menaçaient le Canada. Mais déjà la milice la plus proche des points menacés était sur pied, et malgré les fausses alarmes antérieures, les volontaires montraient le plus grand empressement. Les mouvements des ennemis paraissaient sérieux, à un mot d'ordre près de 20,000 devaient se rendre au rendez-vous ; mais quand il s'est agi de combattre, c'est à peine si on a pu en rallier quelques centaines. La campagne s'est ouverte par un engagement à Eccles Hill, pendant lequel le général fenien O'Neill se fit arrêter par un général américain. L'engagement eut lieu entre les volontaires et les feniens, qui furent bientôt mis en déroute. Après ce premier échec, les ennemis se portèrent du côté de Huntington au nombre d'à-peu-près 200, mais là encore ils rencontrèrent les volontaires commandés par des officiers aussi habiles et braves que les chefs des troupes l'étaient peu ; ils eurent de plus à faire face au 69e de ligne. Cette fois encore, ils lâchèrent pied après leur première décharge tirée hors de portée et ce n'est qu'en les poursuivant jusqu'aux frontières qu'on parvint à en tuer une dizaine et à en blesser une quinzaine. Telle fut la courte campagne des nôtres contre ces agresseurs ; eux seuls eurent à souffrir des pertes de vie, mais il est à craindre que les dépenses occasionnées ne retombent exclusivement sur nous. Les officiers de tout grade dans l'armée régulière reconnaissent que la milice a noblement lutté avec les troupes en ardeur, discipline et courage et ils s'accordent à donner les plus grandes louanges aux volontaires. Le Colonel du 69e qui commandait les troupes à l'engagement de Holbrook a dit en réponse à l'adresse qui lui a été présentée par les citoyens de Québec : qu'il ne pouvait pas désirer de meilleurs compagnons d'armes qu'il en avait rencontré dans les volontaires sous ses ordres. Ce témoignage est d'autant plus flatteur que le régiment du brave Colonel a fait ses preuves en Crimée et aux Indes et qu'il a lui-même été un modèle d'activité, d'expérience et de bravoure.

Voilà pour le fer et les bataillons, voyons maintenant pour le feu, les incendies. C'était pendant la nuit du 23 au 24 Mai, c'est-à-dire presque au même instant où la guerre éclatait sur nos frontières que le feu se déclara dans notre ville. Les flammes aidées par une sécheresse prolongée et soulevées par un vent violent détruisaient dans l'espace de quelques heures plus de quatre cents maisons situées dans le faubourg St. Roch de cette ville. Près de cinq cent familles se trouvaient ainsi sans abri et on évaluait à pas moins de \$324,800 les dommages causés par ce sinistre. Ce pauvre faubourg St. Roch vient de subir pour la troisième fois un incendie terrible. Déjà en 1845 et en 1866 une grande partie de ce faubourg avait été la proie des flammes, et dans le plus récent de ces deux sinistres le faubourg St. Sauveur était complètement réduit en cendres. Cependant cette fois-ci le malheur a frappé à la porte d'une population comparative-ment aisée. Mais ce qui peut ajouter, si c'est possible, à la grandeur des pertes, c'est la destruction complète de deux vaisseaux en construction dans les établissements d'un de nos plus zélés constructeurs. Ces vaisseaux étaient de ceux qu'on appelle *composés* c'est-à-dire moitié bois et moitié fer, ils étaient les premiers de ce genre entrepris dans cette ville. Les troubles qui éclataient presque en même temps sur la frontière firent que pour notre ville ce grand malheur ne parut être que d'un intérêt secondaire ; cependant la charité publique fut bientôt éveillée. Il y a un proverbe : à quelque chose malheur est bon ; le bon côté que nous pouvons apercevoir, s'il y en a un dans de si grands malheurs, c'est certainement le côté de la charité qui a eu ainsi une grande occasion de se produire, ce sont les beaux actes de générosité et d'humanité qui viennent d'illustrer certains noms. Mais si ce proverbe contenant une consolation est vrai, il y en a un autre qui malheureusement nous semble aussi vrai, car hélas nous sommes portés à croire maintenant qu'un malheur ne vient jamais seul.

La même semaine qu'il y eut envahir notre frontière, détruire une partie de notre ville, il y eut aussi cinq mille personnes sans abri et réduites à la misère dans le district du Saguenay. L'incendie a promené ses ravages sur une superficie de 175 milles carrés. Le feu dans les bois, le feu allumé par les défricheurs pour faire de la terre neuve, comme ils disent, le feu allumé de temps, aidé par la grande sécheresse, à envelopper les immenses forêts de ce pays presque vierges et à les enflammer comme un immense bûcher de paille. L'incendie se propagait avec une rapidité extraordinaire et plusieurs personnes eurent beaucoup de peine à se sauver. On rapporte

même que huit personnes ont trouvé la mort dans les flammes sur les bords du Lac St. Jean, le feu ne s'arrêta qu'à l'eau, en sorte que deux personnes qui s'étaient réfugiées en cet endroit durent se précipiter à l'eau jusqu'à la ceinture. Les arbres qui étaient à quelque pas de la rive étaient en feu, et les étincelles tombèrent sur elles. D'autres personnes s'étaient réfugiées dans des souterrains pour échapper à l'élément destructeur, mais elles ont été asphyxiées ou dévorées par les flammes. Le plus grand nombre des incendies n'ont échappé à la mort qu'en demeurant dans l'eau pendant de longues heures.

Nous parlons dans notre dernier numéro des travaux et des chemins de colonisation que le Gouvernement poursuivait dans cette partie du pays ; à quoi tout cela servira-t-il à présent si la charité publique ne vient en aide aux malheureux colons pour les empêcher d'émigrer ? La charité dans notre pays n'a pas encore été surpassée par la grandeur d'aucun de ces sinistres et à l'heure où nous écrivons, des sommes considérables ont été souscrites pour relever de ses ruines ce beau district agricole. De simples particuliers ont souscrit jusqu'à mille dollars pour venir en aide aux incendiés. Toutes les sociétés, toutes les institutions du pays rivalisent de générosité ; les différentes sociétés nationales organisent des concerts au bénéfice des incendiés et les élèves des maisons d'éducation se privent presque partout de leurs prix pour en donner la valeur aux victimes du Saguenay. Le gouvernement de la Province a immédiatement expédié un bateau à vapeur avec des provisions et des secours au montant de \$3,000, et il y a lieu d'espérer qu'une autre somme sera plus tard votée pour cet objet.

Il nous est impossible de signaler ici tous les actes de dévouement et de générosité qui ont fait l'admiration de tous. Cependant, il y en a qui sont remarquables par la promptitude et la largesse avec laquelle ils ont été faits. C'est ainsi qu'à la première nouvelle du sinistre, un résident de cette ville, Membre des Communes et Conseiller Législatif, s'est empressé d'envoyer deux cents quarts de fleur, ce qui représente une valeur de mille dollars. Mais c'est du district même qui a souffert que nous vient le plus beau trait de générosité que nous nous hâtons de signaler avec toute la presse du pays.

Un fermier, nommé Protas Guay, dont la propriété a été providentiellement sauvée du feu, avait dans sa grange 1,500 minots de froment. Ennu à la vue du malheur de ses voisins incendiés, il leur a fait distribuer du blé le dimanche après le désastre. Il y a quinze ans, ce fermier venait au Saguenay ; il était alors pauvre, si pauvre que ses amis furent obligés de lui fournir, pendant longtemps, les choses de première nécessité. Aujourd'hui il est le plus riche cultivateur de son village, et il n'a pas, comme on voit, oublié ce qui lui a été fait. Aussi distribue-t-il à ses compatriotes le blé à pleins boisseaux et leur rend-il tous les secours possibles.

À ces terribles calamités, il faut joindre les incendies sur le chemin de la Rivière-Rouge où une étendue de 25 milles et un pont ont été détruits, celles de la Baie des Chaleurs où près de 50 maisons ont été détruites, et trois ponts sur le chemin Matapédia. Nous avons donc raison de dire que nous avions été éprouvés par le fer et le feu. Ces incendies surtout nous seront particulièrement fatales, en ce qu'elles retarderont l'œuvre de la colonisation que le gouvernement poursuit au prix de beaucoup de sacrifices. Aussi, n'a-t-il pris toutes les mesures pour réparer le mal autant qu'il était en son pouvoir, en souscrivant de larges sommes pour les incendies, et en ordonnant de reconstruire, à ses frais, les ponts détruits.

Voilà maintenant les autres événements importants qui viennent de se succéder avec une rapidité telle que le chroniqueur le plus actif paraît toujours très arriéré. La clôture des chambres fédérales s'est faite le 12 Mai. La grave maladie du premier ministre a enlevé un peu de la pompe habituelle de la prorogation, car Sir John A. MacDonald est autant aimé qu'il est admiré de tout le monde. Aussi le pays apprend-il aujourd'hui avec le plus grand plaisir son heureux retour à la santé, après une maladie qui a donné les plus graves inquiétudes.

Un des derniers travaux du Parlement a été de sanctionner le bill qui organise la Province de Manitoba. Les limites de cette nouvelle province sont : A l'est, le 96me du méridien de Greenwich ; à l'ouest le 99me ; au nord, elle s'arrête au 50, 30 parallèle et descend jusqu'au 49me, comprenant tous les établissements le long de la Rivière-Rouge, de l'Assiniboine, du Fort Garry, du Lac Manitoba et du Portage, avec une population de 15 à 17,000 habitants. Le siège du gouvernement est fixé au Fort Garry où dans les limites d'un mille de ce Fort. Sa législature se compose comme celle de cette Province, de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif, avec l'usage des deux langues française et anglaise. De plus, la nouvelle Province jouissant de l'avantage unique de n'avoir pas de dettes, elle aura droit à un revenu de 50 par cent sur \$472 000. Toutes les terres non concédées, excepté celles réservées par la Compagnie de la Baie d'Hudson, conformément aux conditions de l'Acte par lequel elle cède le territoire, seront administrées par le gouvernement du Canada ; et les terres qui comprennent une étendue de 14,000,000 acres, mises à part pour éteindre les réclamations des sauvages ou, en d'autres termes, pour le bénéfice des familles des métis, seront également contrôlées par le Gouverneur-Général en Conseil. Tous les octrois de terres, faits par la Compagnie de la Baie d'Hudson antérieurement au 8 Mars 1869, seront confirmés. Enfin, il est spécialement stipulé que la législature ne passera aucune loi qui pourrait affecter d'une manière ou d'une autre les écoles sectaires, soit catholiques ou protestantes. Si